



## Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement

7, passage Tenaille – 75014 PARIS  
01 40 52 85 60 - [fopharma@wanadoo.fr](mailto:fopharma@wanadoo.fr)  
[www.fo-pharma-cuir-habillement.com](http://www.fo-pharma-cuir-habillement.com)

### RENCONTRE AVEC MARISOL TOURAINE

Une délégation de notre organisation, menée par Jean-Claude MAILLY avec Jacques TECHER, Secrétaire général de la Fédération, et Olivier CLARHAUT, Secrétaire fédéral de l'Officine, a été reçue le 28 janvier 2016 au Ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Jacques ayant évoqué auprès de Jean-Claude les difficultés à porter nos messages auprès des Ministères de tutelle, ce dernier nous avait obtenu un rendez-vous avec Marisol TOURAINE qui nous a reçus avec deux conseillers.

Jean-Claude a abordé le premier point consacré à l'industrie pharmaceutique :

- Environ 14 000 emplois perdus depuis 2008,
- 120 000 salariés directs et environ 300 000 salariés au global avec les emplois induits,
- Le danger pesant sur la recherche et développement, dont les activités sont maintenant largement externalisées à l'étranger
- Enfin, les difficultés rencontrées dans toutes les négociations menées avec le LEEM

Jacques a ensuite détaillé les problématiques posées dans cette branche qui bénéficie pourtant d'une solvabilité confortable puisque assise sur la Sécurité Sociale. Il a évoqué également la résistance des industriels à constituer les stocks nécessaires à la lutte contre les ruptures de médicaments en général et de vaccins en particulier.

La Ministre a affirmé porter une attention toute particulière envers l'industrie pharmaceutique en général et Sanofi en particulier. La R&D sera valorisée financièrement, s'il est réalisé en Europe, dans le cadre de la fixation du prix des médicaments. Marisol TOURAINE a annoncé la création d'une structure dédiée à l'innovation en Santé au sein de son Ministère.

Jean-Claude a évoqué ensuite la problématique du diplôme du Préparateur en Pharmacie, affirmant la nécessité de revaloriser un diplôme obsolète.

Olivier a rappelé que la profession de Préparateur en Pharmacie est actuellement peu attractive (on y entre avec un niveau IV et on en ressort à l'identique !) et le programme de formation remonte à 1997 ! Il a ensuite détaillé la demande de FO (qui correspond à la demande de la branche) : un diplôme rénové à l'issue d'une formation en trois ans sous la forme de l'alternance salariée (apprentissage ou professionnalisation)

La Ministre a avoué son doute à propos de la demande d'une augmentation de la durée de formation mais nous avons rappelé que les 800 heures de formation actuelles étaient notoirement insuffisantes. Si l'on augmente le nombre d'heures de formation en CFA en gardant deux années de formation, les employeurs se désengageront de l'alternance estimant « ne jamais voir les jeunes formés à l'officine », d'où la nécessité de passer en 3 ans. La question a été posée de la piste du diplôme d'Etat Santé : le Ministère n'y serait pas opposé, ce qui ne serait pas pour nous déplaire.

La Ministre de la Santé a été attentive et réceptive à nos arguments et nous espérons qu'une suite favorable découle de cet entretien.

Merci à Jean-Claude MAILLY pour son aide précieuse et pour le suivi qu'il s'est engagé à effectuer pour faire aboutir nos demandes...

Olivier CLARHAUT

**NDLR** : le 4 février, Jean-Claude MAILLY a envoyé un courrier au Premier Ministre (avec copie aux Ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur) pour relayer et appuyer notre demande concernant le diplôme de préparateur.

**Précision** : il n'est pas dans la volonté ni de FO ni de la branche de piétiner les plates-bandes des pharmaciens adjoints. Trois années de formation ne signifient pas forcément BAC+3 mais nous permettraient d'avoir un volume horaire de formation suffisant pour assurer une formation moderne tout en gardant un rythme d'alternance compatible avec les souhaits des employeurs. FO Pharmacie défend et représente l'ensemble du personnel, dont les pharmaciens adjoints qui sont nombreux à être syndiqués FO et qui ne voient là aucune tentative de concurrence déplacée.